|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ONTARIO | | | | | | | | |
|  | | | | | | |  | Numéro de dossier du greffe |
| (Nom du tribunal) | | | | | | | Formule 43 : Demande d’audience de règlement judiciaire exécutoire des différends et consentement |
| **à** |  | | | | | |
|  | Adresse du greffe | | | | | |
| Requérant(e)(s) | | | | | | | | |
| Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant). | | |  | Nom et adresse de l’avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant). | | | | |
|  | | |  |  | | | | |
| Intimé(e)(s) | | | | | | | | |
| Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant). | | |  | Nom et adresse de l’avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant). | | | | |
|  | | |  |  | | | | |
|  | |  | | | c. |  | | |
|  | | | | | | | | |
| Partie A : Demande et consentement | | | | | | | | |

1 Je comprends en quoi consiste le processus de règlement judiciaire exécutoire des différends. J’ai lu et je comprends la règle 43 des *Règles en matière de droit de la famille*, qui fait état du processus de règlement judiciaire exécutoire des différends.

2. Je soussigné(e), ,demande une audience de règlement judiciaire exécutoire des différends au sujet des questions mentionnées ci-dessous :

*Cochez les questions de votre cause qui n’ont pas encore été résolues et décrivez-les brièvement. Sachez que l’audience de règlement judiciaire exécutoire des différends ne peut porter que sur les questions que vous avez soulevées dans vos actes de procédure (requête, défense, motion en modification ou réponse à une motion en modification*), *sauf ordonnance contraire du juge qui approuve la résolution ou qui tient l’audience.*

Responsabilité décisionnelle :

Temps parental ou contacts :

Aliments pour l’enfant/les enfants :

Aliments pour le/la conjoint(e) :

Partage des biens :

Autre question :

3. Expliquez brièvement pourquoi vous croyez qu’une audience de règlement judiciaire exécutoire des différends serait une façon efficace de résoudre les questions mentionnées ci-dessus :

4. Je confirme que règlement judiciaire exécutoire des différends est approprié dans les circonstances de la présente cause et que :

la cause ne soulève pas d’importantes questions de crédibilité qui exigent que je contre-interroge un témoin;

je n’ai pas l’intention de m’appuyer sur des témoignages (à l’exception de ceux des parties) à l’audience;

je crois que les questions peuvent être résolues ou décidées par procédure judiciaire sommaire plutôt qu’à l’issue d’un procès.

5. Je signifierai à toutes les parties et déposerai auprès du tribunal les documents énumérés aux paragraphes 43 (12) et (12.1) des *Règles en matière de droit de la famille* en respectant les délais et les limites de pages précisés à la règle 43, sauf ordonnance contraire du tribunal.

6. Voici une liste des types de documents supplémentaires sur lesquels j’ai l’intention de m’appuyer à l’audience :

7. Je comprends que si je ne signifie pas et ne dépose pas mes documents dans les délais précisés, le juge qui décide de ma cause ne sera pas tenu de tenir compte des renseignements qu’ils contiennent.

8. Je comprends également que je dois présenter **uniquement** des éléments de preuve qui sont pertinents et ne sont pas redondants. Les éléments de preuve que je choisis de présenter aideront les parties à résoudre les questions en litige ou le juge à décider de la cause. Je comprends que le juge qui tient l’audience de règlement judiciaire exécutoire des différends ne tiendra pas compte des documents redondants ou non pertinents. Si je présente trop de renseignements, le juge pourra renvoyer la cause à la procédure normale d'instruction des questions en litige, et je devrai peut-être payer des dépens à l’autre partie.

9. Je me conformerai à la directive du tribunal au sujet du téléversement de tous mes documents dans CaseLines en vue de l’audience de règlement judiciaire exécutoire des différends.

10. Je sais qu’après la signature et le dépôt de la présente **formule 43 (Demande d’audience de règlement judiciaire exécutoire des différends et consentement)**,je ne pourrai pas retirer mon consentement à participer à l’audience de règlement judiciaire exécutoire des différends, à moins que toutes les autres parties n’y consentent ou que le tribunal ne m’en donne la permission.

11. Je sais que, à moins d’avoir obtenu la permission du tribunal, je ne peux reporter la date fixée pour mon audience de règlement judiciaire exécutoire des différends, même avec le consentement de l’autre partie.

12. Je sais que, si je ne participe pas au processus après avoir signé et déposé ma **formule 43 (Demande d’audience de** **règlement judiciaire exécutoire des différends et consentement)** et que je n’ai pas obtenu la permission du tribunal pour me retirer du processus ou pour reporter l’audience, le juge pourra décider des questions en litige en mon absence en se fondant uniquement sur la preuve déposée et présentée à l’audience.

13. Je sais que, si cela est approprié, le tribunal peut adjuger des dépens conformément aux règles 18 et 24 des Règles en matière de droit de la famille.

14. Je comprends qu’une audience de règlement judiciaire exécutoire des différends sera tenue conformément aux règles suivantes :

1. L’intégralité de l’audience sera tenue sous serment ou affirmation solennelle.
2. Aucune partie de l’audience ne doit être tenue en l’absence d’une partie ou de son avocat(e).
3. L’audience commencera par des discussions en vue d’un règlement amiable, le juge aidant les parties à résoudre sur consentement les questions en litige.
4. Lorsqu’il tente d’aider les parties à résoudre les questions en litige, le juge peut exprimer une idée sur la façon dont le tribunal décidera de la cause.
5. S’il est d’avis que les discussions en vue d’un règlement amiable ne sont plus susceptibles de résoudre d’autres questions en litige, le juge pourra rendre une décision.
6. Avant de décider de la cause, le juge peut poser des questions afin d’obtenir des éléments de preuve supplémentaires. Les parties peuvent suggérer au juge des questions à poser, mais elles n’ont pas le droit de contre-interroger un témoin ou d’appeler une personne à témoigner.
7. Lorsqu’il décide de la cause, le juge peut rendre une ordonnance temporaire ou définitive au sujet de toute question qui fait l’objet de l’audience, même s’il a connaissance de discussions en vue d’un règlement amiable ou d’offres de règlement amiable ou qu’il a exprimé une idée au sujet des questions en litige.
8. Lorsqu’il décide de la cause, le juge n’est pas tenu de donner des raisons détaillées aux parties.

|  |
| --- |
| Partie B : Avis juridique |

**IL EST FORTEMENT CONSEILLÉ D’OBTENIR UN AVIS JURIDIQUE INDÉPENDANT AVANT DE REMPLIR LA PRÉSENTE FORMULE.** Les organismes et services suivants peuvent vous aider à obtenir un avis juridique ou à retenir les services d’un avocat :

* Le [Centre d’information sur le droit de la famille](https://www.ontario.ca/fr/page/centres-dinformation-sur-le-droit-de-la-famille)  (CIDF) au palais de justice de votre région
* Le [Service de référence du Barreau de l’Ontario](https://lso.ca/services-au-public/trouver-un-avocat-ou-un-parajuriste/service-de-reference-du-barreau) (renvois et consultations de 30 minutes sans frais)
* [Aide juridique Ontario](https://www.legalaid.on.ca/fr/services/affaires-de-droit-de-la-famille/) : 1-800-668-8258 (services juridiques sans frais pour les personnes admissibles)
* [JusticeNet](https://www.justicenet.ca/) (services juridiques à coût réduit pour les personnes admissibles)
* [Ontario Family Law Limited Scope Services Project](https://familylawlss.ca/) (projet de services à représentation limitée en droit de la famille – services juridiques dégroupés) (site en anglais seulement)
* [Pro Bono Students Canada Family Justice Centre](https://www.probonostudents.ca/family-justice-centre) (centre de justice familiale de Pro Bono Students Canada) (services juridiques dégroupés offerts sans frais par des étudiants en droit supervisés aux plaideurs qui ne sont pas représentés par avocat en Ontario (site en anglais seulement)

L’avis à la profession de la Cour supérieure de justice au sujet du processus de règlement judiciaire exécutoire des différends dans votre région pourrait comporter des renseignements supplémentaires sur les services juridiques offerts dans votre région.

*Fournissez ci-dessous les renseignements concernant les services de représentation et l’avis juridique que vous recevrez :*

**Représentation juridique**

Je serai représenté(e) par *(nom de l’avocat(e))* à l’audience

J’agirai pour mon propre compte à l’audience.

**Avis juridique (vous devez choisir une option)**

J’ai reçu un avis au sujet de la présente formule de demande et de consentement et du processus de règlement judiciaire exécutoire des différends de *(nom de l’avocat(e))* (veuillez joindre un certificat d’avis juridique indépendant à la présente formule) **OU**

Bien qu’on m’ait encouragé(e) à demander un avis juridique au sujet de la présente formule de demande et de consentement et du processus de règlement judiciaire exécutoire des différends, je ne souhaite pas le faire.

**Bureau de l’avocat des enfants (BAE)**

L’enfant/les enfants est/sont représenté(e)(s) par un(e) avocat(e) du Bureau de l’avocat des enfants dans la présente instance *(nom(s) de l’avocat(e)* :

Je comprends que je dois signifier une copie de la présente formule remplie à l’autre/aux autres avocat(e)(s) ou partie(s) et à l’avocat(e) des enfants dont le nom figure ci-dessus, puis la déposer auprès du tribunal accompagnée de la preuve de sa signification.

|  |
| --- |
| Partie C : Fixation de la date d’audition |

Je conviens que tout juge peut tenir l’audience de règlement judiciaire exécutoire des différends même s’il a connaissance de discussions en vue d’un règlement amiable et d’offres de règlement amiable ou qu’il a exprimé une idée sur les questions en litige dans la cause.

Je demande que le/la juge **ne** soit **pas** assigné(e) à la tenue de l’audience, parce qu’il/elle a connaissance de discussions en vue d’un règlement amiable ou d’offres présentées dans la cause ou qu’il/elle a exprimé une idée sur une question en litige dans la cause.

Je déposerai la **formule 43C (Confirmation de l’audience de règlement judiciaire exécutoire des différends)** au plus tard à 14 h trois jours avant la date de l’audience, afin de faire savoir au tribunal si un règlement amiable a été conclu au sujet d’une question en litige, ainsi que l’exige le paragraphe 43 (16) des *Règles en matière de droit de la famille.*

J’aviserai sans délai le tribunal si les parties sont parvenues à résoudre les questions en litige avant la date d’audience en communiquant avec le coordonnateur des procès.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| Nom de la partie |  | Signature de la partie |

Fait à *(municipalité et province)* le  20

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| Nom du témoin |  | Signature du témoin |

Fait à *(municipalité et province)* le  20

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| Nom de l’avocat(e) (le cas échéant) |  | Signature de l’avocat(e) (le cas échéant) |

Fait à *(municipalité et province)* le  20

|  |
| --- |
|  |

***À remplir par le tribunal***

La présente cause

est approuvée en vue d’une audience de règlement judiciaire exécutoire des différends.

n’est pas approuvée en vue d’une audience de règlement judiciaire exécutoire des différends.

Voir ci-joint l’inscription relative au règlement judiciaire exécutoire des différends.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| Date |  | Juge |